

Directives pour l'accès à la salle des Bergières

(Joueuses, joueurs, l'encadrement, arbitres, staff, spectatrices, spectateurs)

Entrée en vigueur lundi 6 décembre 2021

Certificat COVID OBLIGATOIRE dès 16 ans pour les points ci-dessous

1) Matches à domicile

- Toute personne à partir de 16 ans révolus doit présenter un certificat COVID valable et une carte d'identité pour entrer aux Bergières lors des matches. Sont concernés les joueuses, les joueurs, l'encadrement, les arbitres, le staff, les spectatrices et les spectateurs.
- **Le port du masque est obligatoire dès 12 ans** et la distance de 1,5 m doivent être respectés hors de la pratique sportive pour toutes et tous, notamment dans les parties communes (couloirs, vestiaires, galerie)= Pas de masque durant la pratique sportive
- LVC assure le contrôle des entrées et interdit l'accès à toute personne ne répondant pas à l'exigence ci-dessus.
- LVC se réserve le droit de dénoncer aux autorités compétentes toute personne contrevenant à cette directive.

2) Matches à l'extérieur

- Les joueuses, les joueurs et l'encadrement doivent se munir de leur certificat COVID valable et leur carte d'identité pour les matches à l'extérieur + le port du masque est obligatoire hors pratique sportive.

3) Entraînements uniquement avec un certificat covid valable

- Le certificat covid est obligatoire pour toutes et tous lors des entraînements dès l'âge de 16 ans. Le contrôle des certificats est de la responsabilité de l'encadrement.
- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans et la distance de 1,5 m doivent être respectés hors de la pratique sportive pour toutes et tous, notamment dans les parties communes (couloirs, vestiaires, galerie)
- Le port du masque est obligatoire pour l'encadrement.
- La feuille de présence doit être remplie après chaque entraînement.

4) Consommations

- Consommations uniquement assises

Nous vous remercions de respecter ces directives avec fairplay.